

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2022 - (N° 393)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 125

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.